

HIVER-PRINTEMPS 2024

LETTRE OUVERTE PARUE DANS *LE DEVOIR*

Le détournement du Programme des travailleurs étrangers temporaires doit cesser

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été détourné de son objectif premier de pallier des pénuries de main-d'œuvre temporaires au Québec. Il est temps de revenir à l'essence même du programme.

Le «projet pilote du Québec», avec son «traitement simplifié» convenu entre les deux paliers de gouvernement, permet un recours débridé à des travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires à statut précaire. Il dispense les employeurs de démontrer leurs efforts de recrutement local préalable, ce qui à la base était un garde-fou essentiel du programme. Il permet aussi de contourner la limite de travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires dans un même milieu de travail, qui est normalement de 20%. Le traitement simplifié met la hache dans les garde-fous qui rendent le PTET acceptable.

Alors que les deux paliers de gouvernement s'interrogent sur le nombre d'immigrant.e.s temporaires, en insistant tantôt sur les demandeur.euse.s d'asile tantôt sur les étudiant.e.s, ils se gardent bien d'expliquer



Dominic Lemieux, directeur québécois des Métallos

comment ils ont enlevé les garde-fous régulant le PTET, dont le nombre d'admissions a été multiplié par 8 au Québec entre 2017 et 2023, pour s'établir à 59 000 en juin 2023.

Et qu'on ne s'y trompe pas, notre syndicat reconnaît l'utilité du PTET pour plusieurs entreprises en région qui ne trouvent pas le personnel nécessaire pour fonctionner. Or, il ne saurait constituer un modèle d'affaires permanent consacrant la présence de deux classes de travailleurs. Si la pénurie persiste, le Québec doit absolument recruter en priorité ces travailleur.euse.s comme résident.e.s permanent.e.s. Il faut rapidement mettre fin à la précarité causée par le statut

d'immigrant temporaire, qui soumet ces travailleur.euse.s au bon vouloir du boss pour le renouvellement de leur permis de travail et les condamne à vivre loin de leur famille. Nous avons besoin d'elles et eux, elles et ils doivent pouvoir s'établir convenablement.

Le mécanisme de détournement

Pour une majorité de professions admissibles au «traitement simplifié» (309 sur un total d'environ 600), les entreprises peuvent soumettre une demande «sans devoir fournir de preuve d'effort de recrutement», comme le spécifie la description du projet pilote. Elles sont aussi «exemptées de l'exigence

relative à la limite pour les postes à bas salaires dans un lieu de travail spécifique», qui est normalement de 20% de la main-d'œuvre (30% pour certains secteurs), à l'exception des emplois saisonniers.

Avec le ralentissement économique et les mises à pied qui commencent, ce détournement est un problème.

Revenir à la base

Il faut revenir à la base même du PTET: remédier à des pénuries de main-d'œuvre temporaires. Si les besoins de main-d'œuvre sont permanents, alors les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires devraient pouvoir obtenir rapidement leur résidence permanente, puis leur citoyenneté. C'est ce que souhaitent la plupart de nos membres travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires.

Il faut réparer les brèches dans le PTET et aménager de vraies voies vers l'immigration permanente pour les travailleurs.euse.s nécessaires au bon fonctionnement de nos milieux de travail.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires était au cœur de la dernière annuelle.

Dossier complet sur l'assemblée p. 6 à 10

Dominic Lemieux
Directeur québécois
du Syndicat des Métallos

Mouvements dans l'équipe

Le représentant syndical Dany Maltais a été muté du bureau de Sept-Îles à celui de Québec. Du côté de Sept-Îles, Robert Roy, de la section locale 6254 à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, a été embauché comme représentant syndical. Celui-ci avait été particulièrement impliqué dans la bataille pour la protection des régimes de retraite en cas de faillite d'entreprise. Le représentant syndical Éric Matte, du bureau de Québec, a quitté son poste en février dernier, après cinq ans de service et une vingtaine d'années d'engagement dans son syndicat local.

EN BREF

Nouvelle section locale autonome chez Nortek

Les syndiqué.e.s de l'usine Nortek à Saint-Leonard-d'Aston ont choisi de se regrouper au sein d'une section locale autonome, la SL 9596, quittant dans la foulée la section locale composée du Centre-du Québec. Cela s'est traduit par un regain d'intérêt pour la vie syndicale si bien que 19 personnes ont posé leur candidature pour former le nouvel exécutif. « Il y a des avantages: on décide de nos propres affaires, on est plus collés sur la réalité des décisions qui se prennent, on se rapproche de ce que les gens attendent de leur syndicat. Quand on est dans la boîte, les travailleurs sont proches des décisions et ça paraît. Ça a cimenté un peu plus les travailleurs, juste avant la négociation », explique le président de la toute jeune SL 9596, Michel Bolduc, qu'on voit sur la photo accompagné de la trésorière, Sabrina Carroll, du syndic, Kevin Brunelle, du vice-président, Martin Rousseau et du secrétaire archiviste, Jonathan Parenteau.



Une grande section locale pour Abitibi

Les unités de la section locale 4796 ainsi que celles de la section locale 6131 en Abitibi et à Matagami rejoignent la section locale 9291. Ainsi, il y aura une grande section locale composée pour l'Abitibi-Témiscamingue. La section locale 9291 comprendra 33 unités d'accréditation, pour un total d'environ 1400 membres.

Fermeture chez Sport Maska

L'entreprise Sport Maska a fermé définitivement son entrepôt de l'arrondissement Saint-Laurent en novembre dernier, ce qui a entraîné l'abolition d'une soixantaine d'emplois. Le Syndicat des Métallos a veillé à ce que les travailleuse.s obtiennent le maximum de compensation possible ainsi que toutes les sommes dues. Une indemnité de cessation d'emploi équivalant à deux semaines de salaire par année de service, jusqu'à concurrence de six mois, avait été négociée l'an dernier dans la convention collective. « Nous avons réussi à négocier une prime supplémentaire pour ceux et celles qui ont la difficile tâche de mettre la clé dans la porte en assurant les opérations jusqu'à la fin », a expliqué le représentant syndical Steve Galibois. Sport Maska assurait la distribution des équipements CCM.

DÉCISION

Travailleur réintégré chez ABI

Un arbitre de grief a annulé le congédiement d'un travailleur imposé en août 2021 par la direction de l'aluminerie de Bécancour, ordonnant du même souffle la réintégration du travailleur avec pleine compensation.

Les faits reprochés au travailleur remontaient à août 2021. Le travailleur avait alors demandé des explications quant au non-respect des rotations de tâches, lors d'une rencontre d'équipe au début d'un quart de travail. N'obtenant pas les explications souhaitées, le travailleur, qui est aussi un délégué syndical, serait resté en attente avec le reste de l'équipe, situation qui constituait, selon l'arbitre, un arrêt de travail illégal. Peu après, lors d'une conversation entre le vice-président du syndicat et le directeur des ressources humaines, ce dernier s'est engagé à ne pas imposer de mesures disciplinaires si le travail reprenait dans les prochaines minutes, ce qui a été fait. Mais l'employeur a tout de même congédié le travailleur.

L'arbitre a fait valoir que cette décision contrevenait à l'entente verbale survenue à l'effet qu'il n'y aurait pas de sanction si le travail reprenait rapidement. « [J]'arrive à la conclusion qu'il y a bien eu transaction entre le représentant de l'Employeur et le représentant du Syndicat lors de l'événement du 4 août 2021 afin de faire cesser un arrêt de travail illégal et que dans ce but, l'Employeur a renoncé à son droit de sanctionner les opérateurs du groupe B, incluant M. [X], malgré les fautes commises par ces derniers », peut-on lire dans la décision.

Congédiement annulé à la mine Westwood

Un travailleur congédié à la mine Westwood (SL9291) a finalement été réintégré à la suite d'une contestation. L'arbitre a estimé que la gradation des sanctions n'était pas suffisante et qu'elle ne donnait pas la possibilité au travailleur de s'amender en modifiant son comportement de façon à conserver son emploi. Le congédiement a ainsi été transformé en suspension de six mois, et le travailleur a été réintégré depuis.

Bienvenue aux nouveaux membres

- Lafarge Canada inc. / Saint-Constant
- Trimax Sécurité inc. / Montréal, Joliette, Saint-Jérôme, Laval
- Allied Universal Security Services of Canada / Tous les établissements du territoire du Décret sur les agents de sécurité
- HN Pituvvik Camps Services Ltd. / Camps Expo et Baie-Déception au Nunavik
- Garderie Cafalaga / Montréal
- Logixx Security inc. / Saint-Laurent
- Stelpro Design inc. / Saint-Bruno-de-Montarville
- Club de golf Le Blainvillier / Blainville
- Logixx Security inc. / Montréal
- Les Pavages des Monts inc. / Matane
- Les entreprises Mont Sterling inc. / Sainte-Anne-des-Monts
- Compagnie d'arrimage du Nord inc. (QSL Canada inc.) / Baie-Comeau

Appui exceptionnel aux travailleuses du secteur public

100 000\$ EN AIDE ALIMENTAIRE

Appui aux travailleuses du secteur public

Dans un élan de solidarité exceptionnel, le Syndicat des Métallos a fait un don de 100 000\$ aux travailleuses du secteur public pour les appuyer dans leurs négociations.

L'annonce du 11 décembre dernier survenait alors que le Front commun du secteur public, représentant 420 000 travailleuses, en était à sa troisième séquence de grève et que les 66 000 enseignant.e.s de la Fédération autonome de l'enseignement étaient en grève depuis le 22 novembre.

«Les travailleuses et travailleurs, dont une grande majorité de femmes, qui tiennent à bout de bras les services publics, qui veillent sur nos jeunes, nos enfants, nos aînés et l'ensemble de la population, mènent actuellement une bataille importante pour des conditions de travail décentes. En cette période d'inflation galopante, ces travailleuses et travailleurs refusent l'appauvrissement et exigent le respect de la part de leur employeur. Comme la majeure partie

de la population québécoise, nos membres sont de tout cœur avec elles et eux. C'est important pour nous de les appuyer», a déclaré le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, en faisant l'annonce devant une école primaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal.

Cette aide alimentaire extraordinaire, sous forme de cartes d'une valeur de 100\$, avait été approuvée en forte majorité par les président.e.s des sections locales membres du Fonds de grève du District 5, réunies en assemblée la semaine précédente.

La distribution des 1000 cartes d'achat de Maxi s'est faite les jours suivants dans toutes les régions du Québec, par les bureaux régionaux des Métallos et les sections locales, principalement sur les lignes de piquetage. Soulignons que plusieurs sections locales ont ajouté d'autres sommes pour augmenter l'appui des Métallos aux travailleuses du secteur public.



CLAIRANDRÉE CAUCHY

Un effet boule de neige

Signe d'une grande solidarité entre syndiqué.e.s de toutes les allégeances, plusieurs autres syndicats ont emboîté le pas aux Métallos dans les jours suivants avec des dons d'envergure sous forme de cartes d'achat d'épicerie. C'est le cas d'Unifor qui a débloqué un montant de 72 000\$, des Machinistes (AIMTA) qui ont donné 65 000\$ et de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) qui a elle aussi donné 100 000\$.

«On sait que les batailles des uns rejaillissent sur les autres. Une grève représente un sacrifice important. [...] On retrouve parmi les travailleuses et travailleurs du secteur public, nos sœurs, nos filles, nos mères, nos chums, nos blondes, nos enfants, nos amis. Les Métallos ont répondu présents pour elles et eux!», a souligné Dominic Lemieux, qu'on voit ci-dessous lors de l'annonce d'Unifor et des Machinistes, sur une ligne de piquetage de la FAE à Montréal devant une école secondaire, avec la plupart des vice-président.e.s de la FTQ et de son secrétaire général.



À Québec



Dans les Laurentides



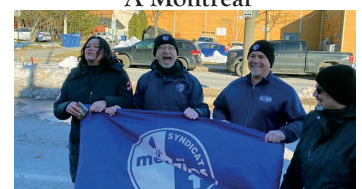
En Estrie



À Montréal



En Minganie sur la Côte-Nord



En Montérégie (Suroît)



DANIEL MALLETTE

L'annonce du don s'est faite sur une ligne de piquetage montréalaise avec des grévistes du Front commun et de la FAE.

FORUM MÉTALLOS SUR LA SST

Au cœur de notre action!

L'action syndicale en santé et sécurité est à un tournant. Avec l'implantation de la nouvelle législation et réglementation en santé et sécurité, tous les milieux de travail seront désormais dotés d'un comité de santé et sécurité paritaire, avec des représentant.e.s à la santé et sécurité. Si cette réalité existe depuis longtemps dans les secteurs prioritaires, elle est nouvelle pour une majorité des milieux de travail.

C'est dans ce contexte que s'est tenu le tout premier Forum sur la santé et sécurité du District 5, qui a réuni plus de 130 métallos à Trois-Rivières en octobre dernier. La responsable de la SST, Julie Hébert, a insisté sur l'importance d'introduire de solides clauses en santé et sécurité dans nos conventions collectives. «L'avenir de la santé et sécurité dans nos milieux de travail est entre nos mains», a-t-elle fait valoir.

Les Métallos ont toujours été des précurseur.e.s en santé et sécurité, comme ont pu le constater les participant.e.s en

visionnant une vidéo relatant l'historique de l'action des Métallos en santé et sécurité.

Lors d'une table ronde, Kevin Landry-Beauchemin (SL 9599), David Lalancette (SL9490) et Pier-Alain Larivière (SL9153) ont décrit le fonctionnement dans chacun de leurs milieux de travail en matière de santé et sécurité. Un constat se dégage: la SST, c'est sur le terrain que ça se passe, et c'est de l'action syndicale, au même titre que le reste de notre militantisme.

«Oui c'est beau avoir un salaire décent et un bon fonds de pension, mais si on ne se rend pas à notre retraite en santé, ça donne quoi d'avoir de l'argent de côté?», a résumé Pier-Alain Larivière.

Lors des ateliers, les participant.e.s ont échangé sur l'action syndicale en santé et sécurité, les obligations à faire respecter par les employeurs, le maintien de la prévention dans les secteurs prioritaires et le recrutement de représentant.e.s des travailleur.euse.s.

Il a aussi été question du programme d'intervention d'urgence en cas d'accident

DANIEL MALLETTE



On voit au premier plan la délégation de Manac à Saint-Georges, lors du Forum Métallos sur la santé et sécurité du travail.

grave ou de décès. On a échangé sur les réclamations à la CNESST et l'assignation temporaire, alors que plusieurs changements ont été faits dans la loi.

À la fin du Forum, l'adjoint au directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, a lancé aux participant.e.s :

«Vous écrivez l'histoire au quotidien, vous avez un rôle fort important. Les patrons ont peut-être plus de fric que nous, mais nous sommes plus nombreux et nous avons des gens de cœur, passionnés. Ça fait toute la différence», a souligné le numéro deux des Métallos du Québec.

Nouveau règlement SST

Le projet de règlement sur la santé et sécurité a finalement été publié dans la *Gazette officielle* au début janvier.

Voici ce qu'il prévoit entre autres :

- Les mécanismes de prévention applicables aux établissements: programme de prévention, plan d'action, comité SST et représentant.e en santé et en sécurité
- Le nombre de représentant.e.s des travailleur.euse.s au sein d'un comité de santé et sécurité à défaut d'entente entre l'employeur et les travailleur.euse.s d'un établissement
- Les règles de fonctionnement d'un comité de santé et sécurité ainsi que le temps minimal que le représentant ou la représentante en santé et sécurité peut consacrer à l'exercice de certaines de ses fonctions à défaut d'entente entre les membres du comité

À la suite des nombreuses interventions des Métallos et d'autres organisations syndicales, il a été possible de conserver le nombre d'heures de libération pour les groupes prioritaires et d'en ajouter à ce qui était prévu pour tous les autres groupes.

«C'est le gain majeur de ce règlement et ce sur quoi nous avons bataillé le plus fort. Le règlement va entraîner des changements majeurs au niveau de l'organisation de la prévention dans les milieux de travail», souligne la responsable des Métallos en santé et sécurité, M^e Julie Hébert, qui participait au comité de travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de sécurité du travail (CNESST) qui s'est penché sur la réglementation.

DÉCISION EN SST

Diagnostic reconnu chez IAMGOLD

Un travailleur à l'emploi de la minière Iamgold (SL9291) a eu gain de cause au Tribunal administratif du travail et s'est vu reconnaître son diagnostic de «contracture de Dupuytren» comme étant lié à la maladie de Raynaud et à l'utilisation de nombreux objets vibrants dans le cadre de son travail de mécanicien-soudeur. Ce diagnostic avait été rejeté initialement par la CNESST en première instance et en révision administrative.

Dépôt d'un projet de loi anti-briseurs de grève au fédéral

MAINTENONS LA PRESSION POUR SON ADOPTION RAPIDE!

Réclamé depuis des années par le mouvement syndical, promis en 2022 dans l'entente conclue entre le NPD et le Parti libéral du Canada, le projet de loi anti-briseurs de grève au fédéral a finalement été déposé à la Chambre des communes du Canada le 9 novembre dernier. Le mouvement syndical entend maintenir la pression pour qu'il soit adopté avant les prochaines élections fédérales.

Ce projet de loi prévoit que les employeurs relevant du fédéral (télécommunications, banques, transport aérien, maritime ou ferroviaire) ne pourront avoir recours à des travailleuse.s de remplacement (aussi appelés *scabs* ou briseur.euse.s de grève) pour faire en tout ou en partie « [...] des tâches d'un employé de l'unité de négociation visée par une grève ou un lockout ». Cette interdiction s'appliquerait autant à un.e cadre embauché.e après l'avis de négociation

qu'à un entrepreneur externe ou à un.e membre de l'unité de négociation.

Quelques exceptions sont néanmoins prévues, en cas de « menace pour la vie, la santé ou la sécurité », de « menace de destruction ou de détérioration grave des biens ou des locaux de l'employeur », ou de « menace de graves dommages environnementaux ». Les entreprises qui contreviendraient à cette éventuelle loi seraient passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par jour.

« Enfin! », ont clamé en cœur les organisations syndicales qui réclament un tel projet de loi depuis des décennies. « Il faut saluer le courage du gouvernement Trudeau qui a résisté aux lobbys patronaux et reconnu tout le travail de longue haleine effectué par le NPD, sans oublier les organisations syndicales, dont les affiliés de la FTQ, qui ont sans cesse fait pression, au fil des ans, pour que soit déposé par les gouvernements en



Le directeur canadien des Métallos, Marty Warren était aux côtés du chef du Nouveau parti démocratique (NPD), Jagmeet Singh, le jour du dépôt du projet de loi anti-briseurs de grève, issu de la feuille de route commune du NPD et du Parti libéral du Canada (PLC).

place un projet de loi protégeant les travailleuses et travailleurs. Trop souvent, des employeurs sans scrupules sous compétence fédérale ont profité de l'absence d'une loi anti-briseurs de grève pour poursuivre leurs opérations lors de conflits de travail en embauchant des *scabs*. Ce projet de loi correspond à nos attentes », déclare la présidente de la FTQ, Magali Picard.

Le directeur canadien des Métallos a lui aussi salué le projet de loi. « Les Métallos participent depuis des décennies à la lutte pour une loi anti-*scabs* au fédéral. Ce projet de loi n'est pas parfait, mais il constitue tout de même une avancée importante et démontre que nos efforts portent leurs fruits », fait valoir le directeur canadien des Métallos, Marty Warren.

Cela dit, le projet de loi n'est pas encore adopté. « Les

pleureuses du patronat vont se faire aller. Nous invitons les différents partis politiques à s'unir pour faire avancer les droits des travailleurs et travailleuses rapidement, avant les prochaines élections. La porte est ouverte, cette avancée doit enfin voir le jour. Ça existe au Québec depuis 1977 et, même si la législation n'est pas parfaite au Québec non plus, elle a grandement aidé à apaiser les conflits de travail », souligne le directeur québécois des Métallos.

Les Métallos, comme l'ensemble du mouvement syndical, vont continuer de se faire entendre auprès des politicien.ne.s à l'échelle fédérale pour l'adoption rapide de la loi. Déjà, en 2023, plusieurs dizaines de rencontres de militant.e.s ont eu lieu avec des députés, plus particulièrement des membres du Parti libéral du Canada, pour demander une telle loi.



DANIEL MALLETTTE

Participants à la manifestation de janvier 2023 pour une loi anti-*scabs*



DANIEL MALLETTE

PASCAL LOIGNON GUY GAUDETTE BENOÎT LOCAS

L'équipe de direction des Métallos, le coordonnateur du bureau de Québec, Pascal Loignon, celui de Brossard, Guy Gaudette, celui de Sainte-Thérèse, Benoît Locas, le coordonnateur au recrutement, Luc Julien, celui Sept-Îles, Stéphane Néron, le directeur québécois, Dominic Lemieux, et son adjoint, Nicolas Lapierre.

RAPPORT DU DIRECTEUR

Allons jusqu'au bout!

Arrêtons de régler hors cour nos griefs et nos dossiers de santé et sécurité! Voilà un cri du cœur lancé par le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, aux militant.e.s..

« Soyons plus combatifs, non seulement dans nos négociations, dans nos mobilisations pour des lois comme la loi anti-scabs au fédéral, mais aussi en poussant nos griefs et nos dossiers en santé et sécurité jusqu'au bout », a-t-il fait valoir.

« Quand les boss ont des bons dossiers, ils ne les règlent pas hors cour. C'est bon de se battre, d'avoir des victoires, ça resserre le sentiment d'appartenance », a-t-il ajouté, tout en reconnaissant qu'un règlement à l'amiable est parfois plus pertinent.

Le leader syndical a aussi plaidé pour un militantisme renforcé en santé et sécurité. « C'est l'aspect le plus important de notre militantisme. Tu as beau négocier des hausses salariales de 18%, avoir le plus beau régime de retraite, mais si tu te fais arracher un bras, si tu ne

rentres pas le soir chez vous, si tu as un cancer professionnel, ça ne donne rien. »

Quant au thème de l'assemblée annuelle « Alerte à la précarité », Dominic Lemieux a souligné l'importance d'améliorer le sort des travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires, qui occupent des emplois permanents et aspirent pour la plupart à devenir des citoyen.ne.s à part entière. « Il faut les accueillir dans nos milieux de travail, négocier des cours de français, peut-être même obtenir la possibilité d'exercer des droits de refus en leur nom », a-t-il soutenu, en exhortant le gouvernement du Québec à inviter en priorité les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires à devenir résident.e.s permanent.e.s.

Le directeur a invité les délégué.e.s à s'attaquer à toutes les formes de précarité, donc celles observées chez les travailleur.euse.s « périphériques », comme celles eu ceux à l'emploi des agences, les sous-traitants, ou encore les employé.e.s occasionnel.e.s.

TABLE RONDE

Programme des travailleurs étrangers

Le nombre de travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires a été multiplié par 8 au Québec depuis 2017, passant de 7180 à 59 000 en juin 2023. Auparavant plutôt concentré.e.s dans le secteur agricole, pour du travail saisonniers, les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires sont de plus en plus présent.e.s toute l'année dans nos milieux de travail. Elles et ils ont des permis fermés liés à un seul employeur, et plusieurs vivent séparé.e.s de leur famille, restée dans leur pays d'origine. La majeure partie d'entre elles et eux rêvent de s'installer au Québec à long terme, mais les voies d'accès à l'immigration permanente sont difficiles, voire carrément bloquées pour certain.e.s.

Lors de l'assemblée annuelle, une table ronde a mis en lumière la précarité des travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires (TET)

« En théorie, ils ont les mêmes droits, mais dans les faits ils ne sont pas effectifs », souligne la journaliste au *Devoir*, Sarah R. Champagne, précisant que le permis de TET n'est valable que pour un seul employeur et doit être renouvelé périodiquement.

Autre gros morceau : la francisation, essentielle à l'immigration. « Il va falloir que les cours

de français se fassent sur les heures de travail et que le gouvernement paie pour les salaires », a souligné le directeur du Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec, Michel Pilon. Une résolution en ce sens a d'ailleurs été adoptée par les Métallos.

Le niveau de français requis pour l'immigration avec le Programme de l'expérience québécoise, soit le 7, est difficile à atteindre. « Je connais un travailleur qui a fait le test 8 fois avant de le passer, au coût de 300\$ chaque fois », a expliqué le



Marty Warren, directeur canadien des Métallos

DANIEL MALLETTE

PTET : Attention au système à deux vitesses

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires introduit un système à deux vitesses avec deux catégories de travailleur.euse.s, souligne le directeur canadien des Métallos, Marty Warren.

s temporaires: Alerte à la précarité



Ronald Carvajal, SL9599, Michel Pilon du Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec et Sarah R. Champagne, journaliste au *Devoir*

métallo Ronald Carvajal, secrétaire-trésorier chez Manac. Il invite les militant.e.s du syndicat à tisser des liens avec les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires.

Chez Chantiers Chibougamau où travaillent environ 200 Philippins en vertu du PTET, le défi de francisation est grand. «Les Philippins ont compris que peu importe la *trail* qu'ils prennent pour avoir accès à l'immigration, ça passe par la francisation», a témoigné David Morin de la SL8644, qui se questionne sur les difficultés d'accès à l'immigration permanente. Temporaires jusqu'à

la retraite, «Est-ce que c'est ça le plan?», a-t-il laissé tomber.

Kamil Nounes, lui-même travailleur étranger temporaire chez Exo-S en Estrie, a témoigné de l'extrême précarité qu'il vit, alors que sa conjointe ingénieure ne peut travailler avec un statut de visiteur. «Si ma fille est malade, je ne peux l'amener à l'hôpital, sauf en payant. S'il n'y a pas d'*overtime*, je suis vraiment serré, si je suis slaqué, je ne suis pas certain d'avoir accès à l'assurance-emploi», a illustré le travailleur d'origine algérienne, qui cherche encore comment accéder à l'immigration permanente.

Chaque fois qu'un régime à deux vitesses est introduit dans un milieu de travail, ce sont tou.te.s les travailleur.euse.s qui perdent, a-t-il fait valoir. Il a rappelé le vieillissement de la main-d'œuvre et la nécessité de combler des emplois permanents: «On n'a pas besoin de travailleurs temporaires, mais bien permanents, des immigrants qui auront de vraies chances de devenir des citoyens à part entière.»

Dans un autre ordre d'idée, le directeur canadien s'est réjoui du dépôt d'un projet de loi anti-briseurs de grève, en soulignant cependant qu'il faudra accélérer son entrée en vigueur et se méfier de clauses d'exception trop molles quant au maintien des activités.

Soulignant l'importance d'une adoption rapide, le directeur canadien a lui aussi lancé une mise en garde contre les sirènes du conservateur Pierre Poilievre, à l'instar du directeur québécois qui l'avait fait dans son allocution d'ouverture. Le chef conservateur se dépêcherait de mettre aux poubelles une loi anti-briseurs de grève s'il était porté au pouvoir, a-t-il argué.



Daye Diallo, économiste, Institut du Québec

CONFÉRENCE Démographie et immigration

La pénurie de travailleur.euse.s est là pour rester, déduisait-on de la conférence de l'économiste de l'Institut du Québec, Daye Diallo, sur le marché du travail et les tendances en immigration.

D'entrée de jeu, on note que de moins en moins de jeunes entrent sur le marché du travail, alors que les plus âgé.e.s en sortent en plus grand nombre et ce depuis 2010. «Cette situation devrait perdurer d'ici 2030», précise l'économiste.

La pénurie est particulièrement criante pour les emplois qui ne nécessitent pas de formation particulière, où le ratio est de deux postes vacants pour chaque chômeur.euse.s.

Le marché du travail québécois est vorace en ce qui a trait aux travailleur.euse.s. «Le Québec avait besoin en 2022 de 17 % plus de travailleurs que l'Ontario par milliard de richesse produite. Le Québec doit améliorer sa productivité», observe l'économiste. L'immigration constitue une des principales réponses à cette pénurie de main-d'œuvre. Le conférencier a dressé un portrait de l'évolution de l'immigration ces dernières années,

caractérisée par une croissance importante de l'immigration temporaire, qui comprend les étudiant.e.s, les demandeur.euse.s d'asile, les travailleur.euse.s ayant des permis temporaires.

Ainsi le nombre d'immigrant.e.s temporaires atteignait 471 000 en 2023, soit 31 % de plus que l'année précédente. Notons que des quelque 471 000 immigrant.e.s temporaires, seuls les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires (PTET) avaient des permis fermés, ce qui ne leur permettait de travailler que pour un seul employeur.

Contrairement aux autres immigrant.e.s, les TET sont établi.e.s davantage dans les régions, plutôt que dans les grands centres. Voilà qui donne matière à réflexion lorsqu'on connaît la volonté gouvernementale de mieux répartir les immigrant.e.s sur le territoire.

Chose certaine, il faudra mieux comprendre l'immigration temporaire, par définition moins bien planifiée que la permanente, pour offrir de meilleurs services ainsi que des logements dans les régions fait valoir Daye Diallo.

ALLOCUTION DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI

La formation : une clé pour répondre à la pénurie

L'économie québécoise a changé rapidement. Alors qu'on cherchait par tous les moyens au cours des dernières décennies à créer des emplois, on se creuse maintenant la tête afin de trouver des travailleurs pour occuper les emplois existants. Voilà le paradigme exposé par la ministre de l'Emploi, Kateri Champagne Jourdain, lors de la dernière assemblée annuelle des Métallos.

« Ce contexte sera présent pour plusieurs années encore », a-t-elle souligné. La formation est une clé pour répondre au manque de main-d'œuvre. « Outiller les personnes pour répondre aux défis technologiques, c'est bon pour la productivité et pour tout le Québec » a-t-elle affirmé, convaincue que cela contribuera à réduire

l'écart de productivité avec l'économie ontarienne. « Le gouvernement doit être au rendez-vous pour la formation et le rehaussement des compétences », pour occuper ces nouveaux emplois, a précisé la ministre.

Lorsque les incitatifs sont là, les chercheurs d'emploi répondent à l'appel, a-t-elle fait valoir. « L'Opération main d'œuvre », lancée en novembre 2021 prévoit plus de 3,9 milliards de dollars d'investissements pour amener près de 160 000 travailleurs vers des emplois dans des domaines prioritaires, tant du secteur public que du secteur privé, a indiqué la ministre.

Elle a insisté sur la présence des partenaires syndicaux dans les instances de concertation tels les comités sectoriels de main-d'œuvre



Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi

et la Commission des partenaires du marché du travail, qui « permettent d'avoir une connaissance fine de nos besoins et de nos réalités dans les différents secteurs et dans les différentes régions ».

La ministre responsable de la Côte-Nord a avoué bien connaître les Métallos et leur histoire. « Les Métallos ont chez nous des décennies de présence, particulièrement dans le

secteur minier. Votre syndicat s'est adapté et diversifié avec l'évolution de l'économie québécoise, canadienne et mondiale. Si les travailleurs dans ces industries ont maintenant des bonnes conditions de travail, c'est notamment grâce à vos actions », a-t-elle reconnu.

Isabelle Bournival

Contribution au défi Tête rasée de Leucan

Le confrère François Manseau de la section locale 9594 chez Micro Bird à Drummondville, connu pour sa longue tignasse et sa grande barbe pointue, participait en 2023 au défi tête rasée de Leucan.

Il s'était fixé l'objectif d'amasser 10 000 \$ pour la fondation dédiée à la recherche sur la leucémie et au soutien des personnes qui en sont atteintes. Cet objectif a non seulement été atteint, mais aussi largement dépassé. Les métallos se sont succédé au micro pour annoncer les dons et à la fin la cagnotte dépassait les 15 000 \$. Si bien qu'au terme de l'assemblée annuelle, François

Manseau ne s'est pas seulement fait raser la tête par la consœur Julie Hébert, mais il a aussi rasé lui-même sa longue barbe.

François Manseau raconte que son désir de participer au défi Tête rasée remonte au moment de son embauche à l'usine en 2014, alors qu'il avait décidé de laisser pousser ses cheveux pour les donner à Leucan. L'idée était là, mais aucun geste concret n'a été posé pendant les 9 années qui ont suivi. En juin 2023, un ami proche lui a annoncé qu'il avait reçu un diagnostic de cancer du pancréas. Cette nouvelle lui a donné tout un choc, mais également la motivation de mener à bien son projet.



DANIEL MALLETTE

CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

Agir maintenant pour moins subir plus tard

L faut faire pression sur les entreprises et les gouvernements pour prendre à bras-le-corps les émissions de GES alors qu'il reste une certaine latitude pour agir et ne pas se laisser séduire par le mirage des solutions technologiques. Voilà un des messages lancés par l'économiste François Delorme lors d'une conférence sur l'environnement à la dernière assemblée annuelle.

« Contrairement à d'autres enjeux de société, on ne peut remettre à plus tard la question climatique. Nous ne faisons que nous rapprocher du mur. Les entreprises, comme les gouvernements, fonctionnent à court terme. Oui, il y a peut-être une piasse à faire maintenant... mais on doit leur expliquer que des

contraintes vont s'imposer dans les industries polluantes. Il faut déjà les prévoir et s'ajuster en conséquence », a-t-il fait valoir, précisant que les travailleur.euse.s doivent autant être impliqué.e.s dans la démarche que les dirigeant.e.s d'entreprise.

Certes, il y a les solutions liées à l'économie verte : miser sur une croissance verte, l'économie circulaire, les autos électriques et la séquestration du carbone. « C'est comme traiter un cancer avec des Tylenol », a-t-il ironisé. Un changement plus profond doit selon lui s'opérer. Il pointe plutôt du côté de la surconsommation : abolir la publicité de masse, changer notre rapport à la mobilité lorsque c'est possible, mettre



François Delorme, économiste

fin au gaspillage alimentaire et réduire la consommation de viande.

Tout le monde n'est pas égal devant les changements climatiques : les ultrariches émettent au Canada près de 20 fois plus de tonnes de CO₂ que les plus pauvres. « Si tu habites un taudis, tu seras plus affecté par les changements climatiques, tout comme les

gens plus pauvres qui vivent près d'un îlot de chaleur », a-t-il observé.

Dans cet esprit, lorsque des dispositions comme des taxes carbone sont prises pour amener à réduire les émissions de GES, il faut aussi réfléchir à des mesures d'atténuation des impacts de celles-ci pour les moins nanti.e.s.

La dynamo de la FTQ, Magali Picard

C'est une Magali Picard gonflée à bloc qui s'est adressée aux participant.e.s à l'assemblée annuelle. Elle a salué le leadership des Métallos et de leur directeur dans l'appui aux syndiqué.e.s du secteur public : « Ça fait toute une différence ! »

Elle a par ailleurs fait état des différents dossiers abordés récemment avec le premier ministre du Canada, dont celui des travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires, du trou noir à l'assurance-emploi et de la loi anti-briseurs de grève.

« Enfin, on a une loi sur la table qui répond à nos demandes. On va toute-fois travailler pour raccourcir le délai avant qu'elle s'applique, 18 mois, c'est beaucoup trop long », a-t-elle fait valoir, observant que le projet de loi couvrirait même le télétravail, ce qui n'est pas



Magali Picard

explicite dans la législation québécoise qui date de 1977.

Il a aussi été question des permis fermés des travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires, qui limitent leur latitude pour revendiquer de meilleures conditions de travail.

Avec les permis fermés, les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires

peuvent difficilement livrer les batailles avec nous. « La journée où ils dénoncent une injustice, ils peuvent être retournés chez eux. Ça n'a pas de bon sens », a dénoncé la présidente de la FTQ.

Celle-ci a par ailleurs fait état de pourparlers avec le ministre responsable de l'assurance-emploi pour qu'un projet-pilote règle le problème du fameux trou noir dans lequel les travailleur.euse.s saisonnier.ère.s sont plongé.e.s, en raison d'un délai entre les périodes d'assurance-emploi et la reprise du travail.

Finalement, Magali Picard, qui est aussi vice-présidente du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ s'est montrée déterminée à trouver une solution pour que tou.te.s les travailleur.euse.s puissent contribuer au Fonds.

Prix Reconnaissance remis à Steeve Arsenault

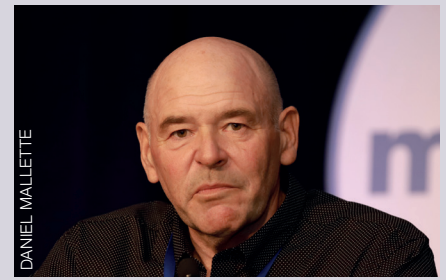
Sitôt sa période de probation de 480 heures terminée, Steeve Arsenault a accepté de devenir délégué: «J'ai passé toute ma vie métallos», a lancé le Cayen originaire de Havre-Saint-Pierre.

Il a rendu hommage aux pionniers de la section locale 4466: «Le premier bateau a sorti du Havre avec du minerai au mois de mai 1950 et l'accréditation syndicale date du mois de novembre 1950.

Ces gens-là n'avaient pas peur. Ils auraient pu se faire congédier, mais ils avaient du cœur au ventre», a-t-il raconté. Les mines du Québec se sont syndiquées en partant de Havre-Saint-Pierre.

Président de la SL4466 de 2003 à 2021, il a mené avec ses collègues une lutte historique contre

l'instauration d'une clause de disparité dans le régime de retraite à prestations déterminées. Aujourd'hui atteint d'un cancer, le syndicaliste a profité de la tribune pour souligner le travail exceptionnel qui est accompli dans le système de santé québécois. Du même souffle, le militant a invité les métallos à valoriser la négociation de bonnes assurances pour leurs membres. L'inspirant syndicaliste, chansonnier et poète a conclu son intervention en interprétant le slogan Métallos: «C'est la solidarité et la force qui obligent la compagnie à avoir du respect». SOLIDARITÉ-FORCE-RESPECT!



DANIEL MALLETTE

Prix Jean-Gérin-Lajoie remis à Isabelle Duranleau



Le prix Jean-Gérin-Lajoie a été décerné à une pionnière, Isabelle Duranleau, qui a été la première femme représentante syndicale de l'organisation.

Après avoir travaillé 13 ans chez Federal Pioner, elle a envie de relever de nouveaux défis et poursuit des études universitaires. Alors qu'elle annonce son intention de quitter son poste de présidente de sa section locale pour devenir cadre dans une université, l'organisation lui offre un poste de représentante, qu'elle occupera de 1984 à 2006.

«Ça a été pour moi non pas un travail, mais un accomplissement personnel», a-t-elle déclaré en recevant le prix. Elle a souligné au passage le «privilege» qu'elle a eu de siéger aux comités

de condition féminine des Métallos et de la FTQ avec «des femmes formidables, dédiées à l'avancement de la condition des femmes».

«C'est avec beaucoup d'humilité que j'accepte ce prix et je tiens à le partager avec l'ensemble des femmes métallos», a conclu la bachelière en sciences juridiques, qui a aussi été tour à tour arbitre au Conseil arbitral de l'assurance emploi, puis, une fois retraitée, assesseure à la Commission des lésions professionnelles.

CONTRATS DE TRAVAIL

Garage Thibault – Rouyn-Noranda

Un contrat de 5 ans avec des hausses minimales de 14% a été ratifié (SL9291). Les primes sont doublées lorsque les membres travaillent à l'extérieur du garage. Un jour férié a été ajouté, et les périodes de vacances ont été bonifiées. Les primes pour la formation sont majorées, entre 10% et 50%.

Lamothe – Rouyn-Noranda

Les augmentations salariales seront de 12,15% la première année, puis de 3%, 2,5% 2% et 2% pour chacune des années suivantes de ce contrat de 5 ans ratifié chez la compagnie qui fabrique du béton. Si l'IPC s'avérait plus élevé que les hausses,

une augmentation additionnelle pourra atteindre 1% par année. Le poste d'apprenti.e a été aboli, ce qui permet d'obtenir un meilleur salaire à l'embauche. Un horaire de quatre jours pourra être introduit à certaines périodes de l'année. Une banque de temps accumulé est mise en place.

Comfort Inn – Rouyn-Noranda

Des hausses salariales allant de 8% à 20% ont été négociées dès la première année, puis de 3% par année par la suite. Deux congés mobiles ont été ajoutés. Les vacances sont bonifiées. Une semaine de 40 heures sera assurée pour tou.te.s. Une prime d'ancienneté oscillant entre 0,25\$ et 1,25\$ l'heure a été négociée.

CEZinc – Salaberry-de-Valleyfield

Les membres de la SL6486 ont ratifié un contrat de 3 ans avec des hausses salariales totalisant 18%, dont 8% la première année. Gain majeur: les heures supplémentaires seront dorénavant payées à temps double, dès la première heure qui excède l'horaire normal, plutôt qu'à temps et demi. Le contrat prévoit des hausses des prestations de retraite graduelles, qui passeront de 59\$ à 63\$ par mois/année de service d'ici la fin du contrat. Les assurances collectives ont aussi été bonifiées. Le nouveau contrat est conclu peu après que le groupe Glencore soit devenu propriétaire à part entière de l'usine plutôt qu'actionnaire.

L'entreprise envisage d'ailleurs d'importants investissements.

Brasco – Sept-Îles

Les 140 travailleur.euse.s qui assurent le brasquage des cuves ainsi que certaines tâches en sous-traitance à l'aluminerie Alouette ont ratifié un contrat de 3 ans qui prévoit des hausses de 17% à 20% dès la première année, suivies de hausses de 3,75% la deuxième année et de 3,5% la troisième année. Les vacances sont devancées pour la plupart des membres. La part des cotisations d'assurance collective assumée par l'employeur est aussi haussée. La cotisation de l'employeur au Fonds de solidarité FTQ passe de 3% à 5% des gains. La prime pour le travail le

SUITE À LA PAGE 11

CONTRATS DE TRAVAIL

dimanche passe de 4,55\$ l'heure à 6\$, tandis que celle pour le travail de nuit passe de 1,20\$ à 1,75\$. Des libérations syndicales sont allouées pour permettre aux représentants du syndicat de rencontrer les salarié.e.s nouvellement embauché.e.s.

Hôtel Sept-Îles

Les syndiqué.e.s de l'Hôtel Sept-Îles ont obtenu un contrat de 3 ans avec des hausses salariales de 18,5% sur 3 ans, dont 8,5% la première année. L'employeur versera une contribution de 2500\$ au REER du Fonds de solidarité FTQ si un.e syndiqué.e y participe également. Les périodes de vacances prises à l'extérieur de la haute saison, soit entre novembre et mars, seront rémunérées avec un boni de 25%. Soulignons par ailleurs que le service de buanderie sera dorénavant équipé d'un système de climatisation fonctionnel. Une formation de secouriste sera offerte aux employé.e.s, de façon à ce qu'il y ait des secouristes lors de chaque quart de travail. Trois congés payés par année ont été ajoutés, pour un total de 12, soit la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le 30 septembre, la veille du jour de l'An ainsi que la journée d'anniversaire de l'employé.e. Lorsqu'un.e syndiqué.e travaille un jour férié, ce jour férié sera payé et le taux horaire sera majoré de 50%.

Canadian Royalties – Nunavik

Les syndiqué.e.s de la minière Canadian Royalties au Nunavik ont ratifié un nouveau contrat de 3 ans avec des hausses salariales de l'ordre de 11% à 28% la première année selon les postes de travail, puis de 2,75% la deuxième année et 3,25% la troisième année. Jusqu'à 30%

des travailleur.euse.s qui en font la demande pourront dorénavant avoir un nouvel horaire 2 semaines/2 semaines, et cette proportion pourrait augmenter graduellement par la suite. Le contrat prévoit aussi la majoration de plusieurs primes et allocations, ainsi que de l'assurance collective. La nouvelle convention collective intègre les technicien.ne.s de laboratoire et les préposé.e.s aux échantillons. De nouveaux postes de mineur.euse.s sous terre ont aussi été créés, étant donné que le développement futur de la minière se fera par des mines souterraines. L'employeur devra par ailleurs fournir au syndicat un rapport détaillé quant au recours à la sous-traitance, et un comité paritaire sur la formation est mis en place. Un nouveau programme d'indemnité de départ lors de la retraite est créé. Le temps alloué à la prévention est augmenté, alors que les deux représentant.e.s à la prévention seront libéré.e.s à plein temps, plutôt que trois jours par semaine.

Club de Golf Saguenay – Arvida

Les 35 salarié.e.s (SL 7287) ont accepté un contrat de 2 ans, avec une hausse de 7,5%. Beaucoup de problèmes ont été réglés : l'affectation des tâches se fera par ancienneté et l'entretien ménager fonctionnera selon un horaire fixe. Les travailleur.euse.s obtiennent une semaine de vacances supplémentaire après 25 ans.

Magotteaux – Magog

Chez Magotteaux à Magog, les 80 nouvelles et nouveaux métallos de la SL 7531 qui fabriquent des boulets de broyage pour l'industrie minière, ont ratifié

une première convention collective depuis leur syndicalisation. Celle-ci prévoit des hausses moyennes de 13% la première année, rétroactives à avril 2023, et des hausses annuelles de 2,25% pour chacune des deux années suivantes. L'échelle salariale sera ajustée à la fin de la première année, de façon à accéder plus rapidement au plus haut niveau. Cette progression sera désormais automatique plutôt qu'à la suite d'une évaluation de l'employeur. Les vacances ont aussi été bonifiées. De plus, un jour férié a été ajouté à la convention collective, et un nouvel horaire de travail de 24 h par semaine, rémunéré l'équivalent de 36 h par semaine est institué,

s'ajoutant à l'horaire de 36 h payé 40 h.

Nouryon – Magog

Les 38 salarié.e.s de la SL 7531 qui travaillent dans la fabrication de produits pour blanchir le papier chez Nouryon à Magog, ont entériné un nouveau contrat de 5 ans, avec des augmentations salariales de l'ordre de 16% la première année, puis de 4%, 3%, 3% et 2,5% pour les quatre années suivantes, pour un total de 27%. La convention prévoit également huit heures de libération par semaine pour le représentant en santé sécurité du travail ainsi qu'une amélioration de la retraite progressive, qui pourra désormais s'étendre

SUITE À LA PAGE 12



Comité national SST

Le comité national de santé, sécurité et environnement du Syndicat des Métallos s'est réuni les 23 et 24 janvier dernier. De bons échanges ont eu lieu sur des sujets tels que la santé mentale, la violence et le harcèlement au travail, la santé et sécurité des femmes, les difficultés ou risques présents dans certains milieux de travail ainsi que les solutions envisageables pour les éliminer. Il a aussi été question de la campagne «Mettons fin au carnage, appliquons la loi», afin de la mettre de l'avant au cours de l'année 2024, qui marque le 20^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi Westray, permettant de poursuivre au criminel des employeurs négligents. La rencontre a également permis aux membres du comité de prendre la mesure des ressources disponibles afin de mieux appuyer les métallos à travers le Canada. Du Québec, on reconnaît: Isabelle Bournival et Marc-André Fontaine.



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 11

sur une période de cinq ans plutôt que deux. L'allocation pour les repas passe de 20\$ à 30\$, et toutes les primes ont été majorées.

Lafarge Canada – Chargement des camions

Les 2 travailleurs affectés au chargement des camions de Lafarge Canada sont désormais intégrés à la section locale 6658. Cette fusion avec l'accréditation de la production permet à ces deux nouveaux membres de bénéficier de l'ensemble des conditions de travail négociées de la production.

ArcelorMittal St-Patrick – Montréal

La centaine de syndiqué.e.s de la SL9399 chez ArcelorMittal Saint-Patrick œuvrant dans la fabrication de fil d'acier ont entériné un contrat de 6 ans. On y retrouve une augmentation salariale globale de 37,5%, ce qui représente une augmentation

de 10,25\$ sur 6 ans, à laquelle s'ajoute un ajustement salarial pour les travailleurs de la maintenance entre 2,37\$ à 3,22\$ l'heure. Une échelle salariale unique est introduite, ce qui constitue une hausse supplémentaire pour les nouvelles et nouveaux membres. Mentionnons aussi la bonification de la prime de soir de 150% et de 300% pour celle de nuit. Une sixième semaine de vacances est ajoutée après 20 ans de service. La cotisation de l'employeur au régime de retraite (RRFS-FTQ) est haussée de 40%. La libération d'un.e représentant.e en santé et sécurité est maintenant prévue à la convention. Le régime d'assurance collective est lui aussi bonifié.

Wajax – Québec

Les 63 membres de la SL8971 ont accepté un nouveau contrat de 4 ans, avec des hausses totalisant 12,5%. Une prime de soir et une prime pour les

chef.fe.s d'équipe de 5% du taux horaire ont été négociées. Les quarts de travail seront rémunérés en double le samedi après 4h de travail. Le remboursement des frais et des primes pour les technicien.ne.s sur la route a été amélioré. Les montants alloués pour l'achat d'outils et d'équipement ont été bonifiés. Une banque d'heures de libération syndicale est mise en place. Une banque de 40 heures est aussi instituée pour des congés flottants.

Comfort Inn – Chicoutimi

La douzaine de salarié.e.s a ratifié un contrat de 3 ans (SL9400), avec des hausses totales de 14% ainsi que l'ajout d'une prime de 1,25\$ l'heure pour les préposé.e.s à la réception. La tarification pour l'utilisation d'un véhicule personnel est haussée (au tarif gouvernemental). Une clause sur la violence conjugale a été ajoutée à la convention.

Compagnie Asphalte – Laterrière

Les 10 travailleurs de l'usine de production de bitume (SL7287) ont ratifié unanimement un contrat de 5 ans, avec un rattrapage salarial de l'ordre de 27% à 33% selon l'occupation. Le samedi sera dorénavant payé temps double, et une prime de faction de 2\$ l'heure s'ajoute. Un congé mobile supplémentaire a été négocié, ainsi qu'une semaine de vacances supplémentaire après 25 ans.

St-Hubert – Chicoutimi

Les 55 membres de la SL9400 ont signé un contrat de 5 ans. La prime ajoutée au salaire minimum est augmentée de 6%, et les préposé.e.s à la réception recevront une prime de 1,25\$ l'heure. La période d'essai pour les salarié.e.s à disponibilité réduite a été clarifiée. Des améliorations ont été apportées à la distribution des heures, aux horaires de travail, et aux dispositions en cas de fermeture temporaire pour rénovations. La procédure de griefs a été clarifiée et une clause sur la violence conjugale a été introduite.



Dons du Fonds humanitaire des Métallos de 56 500\$

Le Fonds humanitaire du Syndicat des Métallos a versé des dons totalisant 56 500\$ à 25 organismes communautaires dans la plupart des régions du Québec qui apportent un soutien à des personnes en difficulté, souvent sous forme d'aide alimentaire. On voit ici la remise du don au Comptoir alimentaire de Coaticook, avec au centre le coordonnateur de la région de la Montérégie, l'Estrie et le Centre-du-Québec, à la droite le représentant syndical Marc Fréchette et à côté de lui, le président de la SL7531, Dominic Beaudoin.

Traits d'union

NUMÉRO
255

**Bulletin d'information à
l'intention des militant.e.s du
Syndicat des Métallos (FTQ)**
565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100
Montréal (Québec) H2M 2V8
Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290
www.metallos.org

Directeur québécois des
Métallos : Dominic Lemieux
Responsable : Clairandree Cauchy
(ccauchy@metallos.ca)
Correspondantes :
Isabelle Bournival (Brossard);
Mélanie Tremblay (Québec,
Saguenay-Lac-Saint-Jean).
Collaboration : Daniel Mallette
Personnel de soutien :
Martina Folco, Junie François,
Josée Simard
Tirage : 6000
Changements
d'adresse : jfrancois@metallos.ca
Premier numéro : mars 1983
Imprimé par les syndiqué.e.s
chez Imprimerie Transcontinental
Dépôt légal à la Bibliothèque et
Archives nationales du Québec.